

**LES ORGANISATIONS DE DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME  
ACAT-TOGO, ATDH, ATDPDH, CACIT,  
CTDDH, LTDH, JDHO, NDH-TOGO**

---

Lomé, le 04 janvier 2012

**A  
Monsieur le Président de la Délégation  
Spéciale de la Commune de Lomé,**

**LOME.**

**Objet : Déclaration préalable sur l'organisation d'une  
marche de protestation pacifique contre les violations  
récurrentes des Droits de l'Homme au Togo.**

**Monsieur le Président de la Délégation Spéciale,**

Nous avons la faveur de porter à votre connaissance que, conformément aux dispositions des **articles 09 et 10 de la Loi N°2011-010 du 16 mai 2011 « fixant les conditions d'exercice de la liberté de réunion et de manifestation pacifiques publiques »**, les Organisations de Défense des Droits de l'Homme (ODDH) ci-dessus mentionnées, organisent une **marche de protestation pacifique le Jeudi, 12 Janvier 2012, à partir de Sept (07) heures**, contre les violations récurrentes des Droits de l'Homme au Togo, notamment les actes de torture et autres formes de traitements cruels, inhumains ou dégradants, l'impunité, les bavures militaires, les enlèvements et kidnapping des étudiants, et les propos ethnocentristes du Préfet du Golfe, **M. Koffi MELEBOU**.

Les ODDH soussignées estiment que la recrudescence de ces cas de violations des Droits Humains conjuguée avec l'impunité constituent une entrave grave à l'enracinement de l'Etat de droit, au développement et par conséquent à l'épanouissement normal des citoyens togolais.

Par conséquent, convaincues du danger de la chose et eu égard à leur mission de veille et d'alerte en matière de promotion, de protection et de défense des Droits de l'Homme, les ODDH organisent une **marche de protestation pacifique le Jeudi, 12 Janvier 2012, à partir de Sept (07) heures et suivant l'itinéraire ci-après :**

---

Contacts : 90 33 07 63 / 90 09 23 84 / 90 33 42 77